

PROCÈS-VERBAL DU DEUXIÈME AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 23 NOVEMBRE 2016 DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE DEUX-MONTAGNES, TENU LE 20 DÉCEMBRE 2016

Étaient présents à l'ajournement de l'assemblée ordinaire :

M. Denis Martin, maire de Deux-Montagnes
M. Benoit Proulx, maire de Saint-Joseph-du-Lac
M. Denis Gravel, maire de Pointe-Calumet
M. Pascal Quevillon, maire d'Oka
M. Pierre Charron, maire de Saint-Eustache
M. Richard Labonté, suppléant maire de Saint-Placide

Lesquels forment quorum sous la présidence de Mme Sonia Paulus préfète et mairesse de Sainte-Marthe-sur-le-Lac

Mme Nicole Loiselle, directrice générale est présente.

RÉSOLUTION 2016-284

CONSTATATION DU QUORUM ET RÉOUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE

Advenant 17h05, Madame la préfète Sonia Paulus constate le quorum et procède à la réouverture de l'assemblée du 23 novembre 2016 afin d'épuiser l'ordre du jour.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 2016-285

BUDGET EXPRESS D'OKA

La directrice générale procède à la présentation détaillée des prévisions budgétaires de l'Express d'Oka selon les grands postes budgétaires retenus pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2017 et répond aux questions des membres du conseil concernés par ce service;

Il est PROPOSÉ par Pascal Quevillon APPUYÉ par Richard Labonté et RÉSOLU ce qui suit :

QUE le conseil de la MRC adopte les prévisions budgétaires de l'Express d'Oka réparties en fonction des grands postes budgétaires suivants :

Budget de l'Express d'Oka pour 2017

Revenus	
Contribution gouvernementale (Transport milieu rural)	125 000\$
Quote-part _municipalités fondatrices	64 000 \$
Quote-Part Saint-Joseph-du-Lac	12 000 \$
Billetterie des usagers	31 000 \$
Taxe sur essence	7 500 \$
sous-total	239 500 \$
Dépenses	
Services administratifs	21 100 \$
Transport et communication	4 950 \$
Services techniques, professionnels et autres	212 350 \$
Location, entretien et réparation	500 \$
Biens non durables	100 \$
Mobiliers urbains	500 \$
sous-total	239 500 \$

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à transmettre le montant de la quote-part exigible à chacune des municipalités concernées pour le financement du service de transport collectif de l'Express d'Oka.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 2016-286

CLÔTURE DE L'AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 23 NOVEMBRE 2016

L'ordre du jour étant épuisé et advenant 17h10, il est PROPOSÉ par Denis Gravel APPUYÉ par Pascal Quevillon et RÉSOLU :

QUE la présente assemblée soit levée.

ADOPTÉE

MRC DE DEUX-MONTAGNES

Mme Sonia Paulus
Préfète

Mme Nicole Loiselle
Directrice générale